



Affiché le 8 juillet 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 1^{ER} JUILLET 2019

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le premier juillet à quatorze heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 20 juin 2019, se sont réunis, Hôtel communautaire - Salle de réunions - 2, rue Blaise Pascal à Cogolin, sous la Présidence de M. Jean-Pierre TUVÉRI, 1^{er} Vice-président en application de l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le quorum requis étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 14 h 35.

Membres présents :

Jean-Pierre TUVÉRI
Philippe LEONELLI
Marc Etienne LANSADE
Anne-Marie WANIART
Bernard JOBERT

Raymond CAZAUBON
Florence LANLIARD
Roland BRUNO
Jean PLENAT
Jean-Jacques COURCHET

Membres excusés :

Vincent MORISSE
Alain BENEDETTO

Secrétaire de séance : M. Philippe LEONELLI

Délibération n° 2019/07/01-01

OBJET : Attribution du marché n° MA19033 de travaux de lutte contre l'érosion de la plage du Rayol Est/Ouest préservation du trait de côte

Le Bureau communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché de lutte contre l'érosion de la plage du Rayol Est/Ouest préservation du trait de côte avec l'entreprise TRASOMAR pour un montant de :

Tranche ferme	1 765 678 €HT
Tranche optionnelle	73 927 €HT
Total	1 839 605 €HT

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal 2019 au chapitre 23, article 2314.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

La séance est levée à 14h55.

Le Président,

Vincent MORISSE